

## DECISION DU PRESIDENT.CA 059-2019

**Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;**  
**Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation ;**  
**Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7 ;**  
**Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers ;**  
**Vu la délibération CA021-2016 du 29 février 2016, portant délégation de compétences du Conseil d'administration au Président.**

### Objet de la décision

Demande d'acceptation d'un don à l'Université d'Angers (Laboratoire MINT)

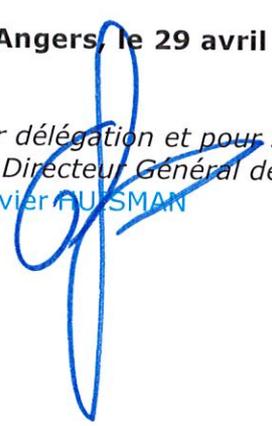
### Conformément à sa délégation, le président de l'Université d'Angers décide :

1. d'approuver la demande d'acceptation du don de l'Association pour Gilles.

Le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation.

**A Angers, le 29 avril 2019**

*Par délégation et pour signature,*  
Le Directeur Général des Services  
Olivier FUSMAN



La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché le : **06 mai 2019**



Monsieur Philippe BOURVON  
Président de l'Association pour Gilles  
7, rue alfred Parenthoine  
35400 Saint-Malo  
Mail : bourvonp@gmail.com  
Tél. : 06 28 92 68 92

à  
Monsieur le Président  
de l'Université d'ANGERS

Je soussigné Philippe BOURVON, Président de l'Association pour Gilles, déclare faire un don de 15000 Euros au laboratoire MINT INSERM1066-CNRS6021 de l'Université d'ANGERS pour participer au financement de travaux de recherche sur le Glioblastome, sous la responsabilité scientifique du Dr Joël EYER, Directeur de Recherche à l'INSERM.

Fait à Avrillé, le 26 avril 2019

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Philippe Bourvon', written over a horizontal dashed line.

N.B. : L'Association ne disposant pas de chéquier, le versement à l'agent comptable de l'Université d'ANGERS sera effectué par virement